

1 - Prestations Forfaitaires (forfait recyclage inclus)

Les opérations sont facturées au forfait. (Détails dans le tableau ci-dessous)

Sauf spécifications, les opérations forfaitaires comprennent les pièces ou accessoires nécessaires à leur réalisation (masses d'équilibrage, valves, etc...).

Code	Prestations Forfaitaires	Tarif €
<i>Pneu1</i>	<i>Remplacement / Equilibrage 1 pneumatique sur jante tôle ou alu (1)</i>	5
<i>Pneu2</i>	<i>Réparation 1 pneumatique par l'intérieur (Champignon)</i>	5
<i>Pneu3</i>	<i>Dépose, Montage et Équilibrage d'un train de pneus, avant ou arrière (1)</i>	10
<i>Pneu4</i>	<i>Dépose, Montage et Équilibrage des 2 trains de pneus, avant et arrière (1)</i>	15
<i>Eclai</i>	<i>Remplacement d'ampoules Réglage phares.</i>	5
<i>Elec</i>	<i>Contrôle circuit de charge et démarrage</i>	5
<i>Frein1</i>	<i>Remplacement plaquettes de freins AV ou AR (plaquettes non fournies)</i>	15
<i>Frein2</i>	<i>Remplacement kit de frein à tambour + purge</i>	20
<i>Frein3</i>	<i>Remplacement des flexibles de frein + purge</i>	15
<i>Clim1</i>	<i>Recharge de climatisation. (maintenance)</i>	25
<i>Clim2</i>	<i>Remplacement d'un élément du système de climatisation.</i>	35
<i>Ctech</i>	<i>Pré contrôle technique (freinage, suspensions, phares et pollution)</i>	15
<i>Pollu</i>	<i>Contrôle opacité des fumées moteur diesel</i>	5
<i>Vidmot</i>	<i>Vidange moteur (changement de tous les filtres obligatoire) (huile, filtre, et joint non fournis)</i>	15
<i>Trans</i>	<i>Remplacement d'un soufflet ou d'une transmission (Vidange BV, huile non fournie)</i>	15
<i>Armor</i>	<i>Remplacement des amortisseurs AV ou AR</i>	15
<i>Direc</i>	<i>Remplacement d'un élément de la direction + réglage</i>	20
<i>Géoall</i>	<i>Géométrie complète du véhicule avec tous les réglages nécessaires</i>	15
<i>Mot</i>	<i>Remplacement kit distribution et pompe à eau</i>	20
<i>Embr</i>	<i>Remplacement kit embrayage</i>	30
<i>Méca</i>	<i>Remplacement de diverses pièces mécanique (échappement, démarreur, courroie accessoires, etc...)</i>	15

(1) Pour tout changement de pneu apporté par le client, ce dernier repartira avec l'ancien pneu, qu'il pourra déposer gratuitement à la déchetterie de son lieu de résidence.

2 - Conditions générales

5 Forfaits pour les prestations						
5 €uros	10 €uros	15 €uros	20 €uros	25 €uros	30 €uros	35 €uros

Les travaux sont exécutés par les élèves, dans le cadre de leur formation, encadrés par les enseignants. Les travaux devant présenter un réel intérêt pédagogique, le lycée se réserve le droit de refuser une intervention sur un véhicule. Ces travaux ne constituent pas une activité commerciale.

Le client doit présenter la carte grise du véhicule. (Refus de prise en charge en son absence).

Le client doit être à jour de sa cotisation d'assurance et si le véhicule a plus de quatre ans le contrôle technique doit être en cours de validité.

Le client s'engage à retirer son véhicule lorsqu'il est prêt, à l'heure prévue (Le lycée ne peut pas assurer le gardiennage de son véhicule). En cas d'empêchement de force majeure, le client doit en informer au plus vite le lycée.

Le client ne doit laisser aucun objet de valeur dans son véhicule, l'établissement déclinant toute responsabilité en cas de perte ou vol de ces objets.

Un devis personnalisé sera préalablement établi pour chaque véhicule.

L'acceptation du devis valide l'Ordre de Réparation (OR) qui devra être signé par le client avant le début des travaux.

Un contrôle visuel de l'état du véhicule en présence du client est fait avant travaux, puis lors de sa restitution. (Les défauts sont notés sur l'OR).

La restitution du véhicule est soumise au **paiement intégral** des travaux auprès de l'enseignant responsable de l'intervention. Celui-ci transmettra au bureau du DDFPT du lycée. (chèque uniquement. Tout chèque non provisionné donnera lieu à recouvrement amiable ou contraint selon les règles de la comptabilité publique).

Le lycée ne fournira pas de pièces spécifiques au véhicule. La fourniture des pièces sera donc uniquement à la charge du client.

Les pièces usagées restent la propriété du client. Elles lui sont remises ou présentées au moment de la restitution de son véhicule.

En cas d'empêchement de force majeure de la part du lycée, l'intervention peut être annulée, en partie ou en totalité, ou reportée, sans que le bénéficiaire n'ouvre droit à un dédommagement.